



Inventaires écologiques et diagnostics acoustiques

Tout projet commence par des études visant à mieux comprendre l'environnement dans lequel il s'insère et ainsi préparer les étapes suivantes.

Certaines investigations sont purement visuelles : elles consistent notamment à identifier et comptabiliser les espèces végétales et animales présentes dans le périmètre du projet. Elles apporteront des informations précieuses sur l'état du milieu naturel de votre commune.

Certaines espèces animales sont très mobiles et d'autres sont actives la nuit. Aussi, afin d'être aussi précises que possible, ces investigations se déroulent de jour et de nuit et s'étendent bien au-delà du tracé de la voie ferrée, y compris sur des parcelles qui ne seront pas concernées par les travaux.

Des diagnostics acoustiques autour de la voie ferrée seront également nécessaires.

Ces études sont réalisées par des entreprises ou bureaux d'études spécialisés, mandatés par SNCF Réseau.



SNCF Réseau peut-il accéder à ma parcelle ?

Afin de réaliser les études techniques nécessaires au projet, SNCF Réseau a besoin d'accéder à certaines parcelles publiques ou privées.

Conformément à la législation, les propriétaires de parcelles closes concernées par les inventaires de la faune et de la flore seront contactés par les entreprises prestataires de SNCF Réseau pour fixer les modalités d'intervention.

Inventaires écologiques

Le diagnostic des enjeux écologiques (la faune et la flore terrestres et aquatiques, les cours d'eau et les zones humides) présents sur les territoires traversés par le projet sera réalisé sur un cycle d'un an.



Diagnostics acoustiques

Ils permettent de mesurer le niveau sonore actuel dans les secteurs concernés afin de connaître l'environnement sonore de référence et d'anticiper les impacts du projet.

Ces relevés sont effectués à différents moments de la journée et de la nuit, à l'aide d'outils de mesures installés temporairement sur des points précis, qui peuvent parfois être sur des parcelles privées avec l'autorisation des propriétaires.

Les mesures sont réalisées par des spécialistes mandatés par SNCF Réseau. Elles contribuent à définir les mesures de protection nécessaires pour préserver la qualité de vie des riverains.